

# L'actualité en bref

## **Nouveauté PAC 2023 : consultez votre compte télépac régulièrement**

La vérification des déclarations PAC par photo satellite est mise en œuvre dès cette année.

En début de chaque mois, votre Registre Parcelaire Graphique est mis à jour par l'administration.

Vous devez donc consulter votre compte Télépac tous les mois (2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> semaine du mois) pour apporter, si nécessaire, des réponses à l'administration dans les délais requis.

***Pour plus d'informations, contactez votre conseiller : Agence Auch-Astarac: 05 62 61 77 13 ; Agence Armagnac Adour: 05 62 61 77 60 ; Agence Portes de Gascogne : 05 62 61 77 42.***

Plus d'informations sur notre site internet : <https://gers.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/nouveaute-pac-2023-mise-en-oeuvre-du-droit-a-lerreur-pensez-a-consulter-votre-compte-telepac-regu/>